

Observatoire des Pêches en Guinée :

Outil d'aide à la décision

Youssouf H. CAMARA

Fatoumata Binta BAH

Cheick A. Kassory BANGOURA

Origine

- En 1985, signature d'une première convention entre l'ORSTOM et le Ministère de la Pêche ;
- En 1988, création du CNSHB pour être un outil scientifique du Ministère de la Pêche ;
- En 1993, décision de création d'un Observatoire des pêches en Guinée

Qu'est ce qu'un Observatoire ?

Une organisation oeuvrant dans le domaine de l'information, utilisant des méthodes reconnues et transparentes, dotée de moyens et d'un objectif particulier.

Un observatoire assure les 4 fonctions suivantes :

-  Acquisition des données
-  Gestion informatique de données collectées
-  Traitement et analyse des données
-  Restitution des informations sous les formes et dans les délais les plus appropriés.

Observatoire des Pêches en Guinée ?

1. **Un dispositif pérenne de suivi des ressources et des exploitations halieutiques.**

Rassembler des informations pertinentes

2. **Un dispositif pérenne d'aide à la décision**

Transférer sous une forme accessible et cohérente vers la Décision (Publique et Privée) toutes les informations.

Faciliter l'évaluation des enjeux du secteur et l'opportunité de décisions concernant la gestion et l'aménagement

Missions de l'Observatoire des Pêches en Guinée

-  Valoriser les connaissances disponibles
-  Accroître l'efficacité de la recherche
-  Améliorer la gestion du secteur des pêches

Structure

**Observatoire des
Pêches en Guinée**

2 composantes

Permanente

Occasionnelle

Systemes
d'enquête

Statistiques
Informatique

Équipe
scientifique

Comité de
Coordination

Produits de l'Observatoire des Pêches

- ✓ Bulletin statistique des pêches
- ✓ Rapport technique de conjoncture

Conclusion

Observatoire est un outil indispensable car,
avec l'Observatoire, ***on change de plan de
vision***



Mais ???

Je vous remercie

Les systèmes d'enquête de l'Observatoire

